



FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES D'OCCITANIE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE A L'INTERNATIONAL

Appel à projets régional 2020 Note de cadrage

I - Contexte

Le Service Civique est un programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

Avec le déploiement du Service Civique, il s'agit d'offrir aux jeunes, l'opportunité d'exprimer leur citoyenneté, au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et du mieux vivre ensemble, tout en alimentant leurs parcours de vie, d'engagement et vers l'autonomie.

Les axes de développement 2020 du programme sont synthétisés dans le [plan de développement régional 2019 du Service Civique en Occitanie](#) (plan de développement 2020 en cours d'élaboration).

Parmi ces axes de développement, figure l'accroissement des opportunités d'engagement à l'étranger pour les jeunes d'Occitanie. Le Service Civique à l'international (SCI) est une forme de Service Civique fortement recherchée par les jeunes car offrant la possibilité de réaliser une mobilité d'au moins 3 mois dans un pays étranger.

Les plus-values d'une expérience de vie dans un pays étranger sont nombreuses et avérées :

- la découverte de pays et cultures différentes,
- le développement d'une citoyenneté décentrée, prenant en compte les enjeux de solidarité et de développement international,
- le gain d'autonomie et de confiance en soi,
- des expériences accélératrices de parcours d'insertion et/ou d'engagement,
- l'apprentissage de langues étrangères,
- etc...

Le 16 janvier 2020, le CRIJ, la DRJSCS Occitanie, la DDCS de l'Hérault, la délégation sud de France Volontaires et le réseau régional multi-acteurs (RRMA) Occitanie Coopération, ont organisé une journée de rencontre, d'échanges de pratiques et de formation à la conception et la mise en œuvre de projets Service Civique à l'international. Cette journée qui a rencontré un franc succès - près de 40 représentants associatifs et de collectivités territoriales – a mis en évidence :

- les impacts positifs des expériences de Service Civique à l'international, pour les jeunes volontaires, pour les structures françaises porteuses de projets, et pour les structures étrangères partenaires, d'accueil des volontaires,
- la volonté de nouveaux acteurs régionaux de s'engager à court terme dans la mise en œuvre de projets Service Civique à l'international,
- la nécessité de mettre en œuvre de l'ingénierie de projet spécifique au Service Civique à l'international, pour garantir la qualité de l'expérience d'engagement de tous et répondre aux attendus qualitatifs des services instructeurs (DRJSCS et DDCS.PP).

Dans ce contexte, **la DRJSCS Occitanie, après concertation avec les 13 directions départementales de la cohésion sociale (DDCS.PP), lance le présent appel à projets régional, financé par l'Agence du Service Civique.**

II - Objectifs de l'appel à projet

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir des actions régionales, départementales ou infra-départementales, permettant le développement de l'offre de missions de Service Civique à l'international, accessible notamment aux jeunes de l'Occitanie.

Ainsi, les porteurs de projets concevront, initieront et développeront des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et dans tous les cas, évaluées à l'issue de leur mise en œuvre.

Ces actions pourront notamment comprendre une phase d'ingénierie de projet permettant d'identifier les obstacles au développement des missions de Service Civique à l'international, ainsi que les freins à l'engagement des jeunes du territoire sur ces missions, et les actions à mettre en œuvre pour lever ces obstacles et freins.

Les actions devront impérativement proposer l'envoi de volontaires en mission de Service Civique à l'étranger, avec une attention particulière à porter à l'engagement des jeunes « avec moins d'opportunités », parmi lesquels les jeunes de bas niveaux de formation initiale, les jeunes résidant en territoires déqualifiés (quartiers politiques de la ville, zones de revitalisation rurale...) et les jeunes en situation de handicap.

En outre, une attention particulière sera portée aux actions favorisant la construction de parcours d'engagement des jeunes volontaires.

Les projets devront dans tous les cas, garantir le respect des [principes fondamentaux du Service Civique](#).

III - Organismes éligibles

Sont éligibles les organismes agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique, dont le siège social est domicilié en région Occitanie ou disposant d'une antenne en Occitanie en 2020.

Les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux, départementaux ou infra-départementaux.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront si nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente (DRJSCS, DDCS.PP ou l'Agence du Service Civique), une demande d'avenant selon la procédure en vigueur en Occitanie ([formulaire de demande d'avenant](#) disponible sur le site Internet de la DRJSCS), leur permettant d'ajouter à leur agrément, les missions et autorisations d'accueil de volontaires, nécessaires à la réalisation des actions.

Important : les missions de Service Civique à l'international (connaissant un déroulement de plus de trois mois à l'étranger), peuvent avoir une durée totale de 6 à 12 mois (durée du contrat d'engagement signé par le volontaire).

IV - Critères et procédure de sélection

Les projets devront mettre en évidence la capacité des porteurs de projet à :

- ✓ proposer et conduire des démarches conformes aux attendus exposés au point II de la présente note de cadrage, en termes d'objectifs, de modalités d'action et de publics,
- ✓ s'approprier les particularités du Service Civique à l'international, notamment celles nécessitant la mobilisation de ressources financières spécifiques,
- ✓ garantir la sécurisation des mobilités des jeunes à l'étranger,
- ✓ s'approprier et mobiliser les ressources et outils existants et mutualisables, au sein des différents programmes et dispositifs de mobilité internationale des jeunes,
- ✓ initier ou développer des démarches innovantes, modélisables et transférables,
- ✓ inscrire les actions conduites, dans les réseaux d'acteurs existants, voire développer ou initier des partenariats territoriaux,
- ✓ concevoir une démarche d'évaluation intégrée,
- ✓ concevoir et présenter des budgets de projet, en cohérence avec les actions proposées.

Constitution d'un comité de sélection et de pilotage des projets

Un comité de sélection associant la DRJSCS et des représentants des DDCS.PP, en particulier celles concernées par les projets déposés, sera constitué et se réunira pour sélectionner les projets les plus pertinents.

V - Bilans et évaluation des actions financées

Les organismes retenus s'engagent :

- ✓ à organiser des réunions de comité de pilotage des actions, a minima en début, en fin et à mi-action,
- ✓ à rendre compte autant que de besoins, sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront :

- un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>.
- une fiche d'évaluation dont le modèle sera annexé à l'arrêté/convention de financement. Cette fiche ne se substitue pas à l'évaluation intégrée mentionnée en paragraphe IV de la présente note de cadrage.

En l'absence de transmission à la DRJSCS des documents cités, la DRJSCS procédera au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

VI – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet

a) Composition du dossier de candidature

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire unique de demande de subvention cerfa n°12156*5 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les candidats ont la possibilité de joindre une note et des documents annexes.

b) Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de demande de subvention doit parvenir en double exemplaire à la DRJSCS par voie postale à l'adresse suivante :

DRJSCS Occitanie
Pôle cohésion sociale jeunesse
à l'attention de Rodolphe BERNEISE, coordonateur régional Service Civique
3, avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER cedex 5
ainsi que par e-mail : drjcs-occitanie-service-civique@jcs.gouv.fr
avant le **7 avril 2020**, délai de rigueur.

c) Montant de la subvention

Le montant total des subventions qui seront attribuées via cet appel à projets, est de 40 000 € Le montant de l'aide pour chaque projet retenu (2 projets maximum ; 1 seul projet possible par organisme) pourra varier entre 10 000 € et 40 000 €

d) Versement de la subvention

Les dossiers seront instruits par les services (DRJSCS et DDCS.PP), puis examinés en comité de sélection.

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRJSCS Occitanie.

e) Calendrier

- **10 février 2020 :** diffusion de l'appel à projets (mailing, Internet)
- **1^{er} juin 2020:** date limite de réception des projets par la DRJSCS

Les subventions attribuées couvriront une durée maximum de déroulement des actions, de 12 mois. Les contrats d'engagement des volontaires accueillis dans le cadre des actions financées, pourront se poursuivre au-delà de cette période.

VII – Contacts

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique
DRJSCS Occitanie – Site de Montpellier

✉ drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr (mentionner « AAP2020 » dans l'objet du courriel)

☎ 04 67 10 14 36 (14 40)

Découvrez
#LePouvoirDetreUtile

Trouvez votre mission sur
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR



Prochaine quinzaine régionale du Service Civique

Édition spéciale « 10 ans du Service Civique en Occitanie »

Du 11 au 24 mai 2020